



**BUREAU DES AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT**

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE  
LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

**DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE AU MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR  
L'AQINAC**

**JEUDI 15 MAI 2003**

Suite au mandat confié en juin 2002 au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement par le Ministre de l'environnement, la vaste consultation publique portant sur le développement durable de la production porcine au Québec s'est amorcée en octobre 2002, pour se terminer en mai 2003. L'AQINAC et ses membres se sont prêtés à l'exercice avec enthousiasme et ouverture : nous avons participé aux séances thématiques via la présentation *L'intégration et les contrats de production comme outils de gestion du risque*, l'Association a déposé et présenté un mémoire, de même que plusieurs de ses membres. Enfin, un employé de la firme de consultants Forget Aubin a été mandaté pour assister à 75% des séances tenues par la Commission.

La raison pour laquelle nous nous sommes impliqués de la sorte dans l'exercice de consultation publique qui vient de se tenir est que l'AQINAC et ses membres croient au développement durable. La façon dont l'Ordre des agronomes définit ce concept reflète très bien notre position : durer dans le temps, se renouveler, s'adapter aux nouveautés et aux changements. L'AQINAC s'est donnée pour mission de promouvoir l'industrie agroalimentaire moderne, c'est-à-dire des entreprises en mesure de répondre aux enjeux de l'environnement, de la cohabitation, de la salubrité et de la qualité du produit. Jusqu'à maintenant, le monde agricole s'était concentré sur l'atteinte d'objectifs d'ordre technico-économique et les bons gestionnaires se sont adaptés. Il faut aujourd'hui intensifier le virage vers l'environnement et la cohabitation. Tout étant une question d'adaptation des entreprises, l'AQINAC est confiante que les producteurs agricoles qui sont des gestionnaires de qualité, qu'ils soient autonomes ou associés, peu importe leur taille, sauront relever ces nouveaux défis.

Le présent document a pour but de rappeler les positions exprimées par l'AQINAC et ses membres, de les actualiser, de préciser certains points nous étant apparus moins définis avec le recul et, finalement, de s'exprimer sur certaines questions ayant été peu ou pas abordées dans le mémoire. Certains constats ont été récurrents au cours des audiences, notamment le manque de disponibilité de l'information, le manque de planification, de vision plus globale ainsi que le mauvais suivi/contrôle actuel. Nous croyons que certaines propositions faites par l'AQINAC pourraient être à même de répondre à ces lacunes observées dans le système actuel. Finalement, nous profitons de l'occasion pour remercier la Commission de l'ouverture dont elle a fait preuve ainsi que du temps et des efforts qu'elle a consacrés au dénouement de la crise que connaît l'industrie porcine québécoise.

## 1.1 : L'Agriconditionnalité

L'Agriconditionnalité est le concept principal que l'AQINAC souhaite mettre de l'avant, que nous précisons ici davantage. Nous croyons que cette norme de processus serait à même de s'assurer du développement durable de l'agriculture. L'idée de base est la reconnaissance, pour le développement futur, du gestionnaire de qualité capable de s'adapter aux nouvelles réalités et lui allouer le support nécessaire. Le respect de la norme Agriconditionnalité serait ainsi associé à une bonification financière, octroyée sur la base de réalisations concrètes, vérifiées par un intervenant externe et donc neutre. Les paramètres de la norme seront multiples : l'environnement, la cohabitation sociale, la salubrité des aliments et les pratiques de production. Dans chacun de ces domaines, la norme s'inspirera des meilleures pratiques. Les producteurs y adhérant devront répondre à des exigences de performance, atteindre un standard qui ne pourra être réduit : comme cette norme sera d'application volontaire, ses composantes ne seront pas négociables. L'application rapide des engagements est également une condition essentielle au concept. Pour respecter la norme, le gestionnaire de qualité devra faire preuve de créativité et de capacité d'adaptation, en plus de faire appel à la technologie et la formation continue.

L'engagement du producteur à respecter la norme Agriconditionnalité devra être connu de la population. Le contrôle de cet engagement, du respect de la norme, devra être effectué par un tiers externe, neutre, connu et reconnu, afin de s'assurer de la confiance du milieu. Cette dimension de contrôle neutre ne semble pas être une préoccupation propre à l'AQINAC. Par exemple, l'Ordre des agronomes a recommandé, dans son mémoire, la mise sur pied d'une organisation neutre pour élaborer/administrer un programme de certification environnementale. L'application de cette norme impliquera des coûts de production plus élevés. Le soutien de l'État sera alors nécessaire pour primer le gestionnaire de qualité, une fois que son respect de la norme aura été vérifié par un acteur neutre. L'AQINAC travaille présentement de concert avec le BNQ, afin de vérifier la faisabilité de cette norme.

Plusieurs autres concepts ont été mis de l'avant au cours des audiences publiques : certification environnementale, écoconditionnalité, multifonctionnalité. Nous croyons qu'il est important de situer l'Agriconditionnalité par rapport à ces autres notions. Tout d'abord, l'Agriconditionnalité englobe la certification environnementale. En fait, l'Agriconditionnalité consiste en quatre volets de certification, l'un d'entre eux étant environnemental. L'Agriconditionnalité et l'écoconditionnalité cohabitent : l'écoconditionnalité représente le minimum que les producteurs doivent faire en matière d'environnement

pour avoir accès à l'aide gouvernementale, alors que l'Agriconditionnalité demande un engagement environnemental plus important, donnant en contrepartie droit à une bonification du support financier de l'État. Nous croyons que notre proposition rejoint dans une certaine mesure la recommandation de l'UQCN de mettre en place des programmes de soutien proactifs sur le plan environnemental, avec des objectifs bien définis. Enfin, l'Agriconditionnalité constitue une reconnaissance et un encouragement du principe de la multifonctionnalité de l'agriculture, défini comme la reconnaissance que l'agriculture, en plus de produire des matières premières pour l'alimentation, remplit d'autres fonctions d'ordre environnemental et social, fonctions qui ne sont pas nécessairement rétribuées par le marché. Parmi ces fonctions qui seront incluses dans l'Agriconditionnalité, mentionnons l'implication locale, la participation à des processus d'implantation, les mesures de protection des berges et de contrôle de l'érosion des sols.

## **1.2 : Les modèles de production**

D'entrée de jeu, précisons que l'AQINAC croit à la pluralité des modèles et au libre choix des producteurs, propos ayant été repris par la plupart de nos membres qui ont déposé un mémoire. Par sa mission, l'AQINAC dessert l'ensemble des fermes au Québec, peu importe la production animale, la taille ou le modèle, via ses membres fabricants d'aliments et négociants en céréales. À l'intérieur même de l'AQINAC, on retrouve une pluralité de modèles d'intégration. Nous comptons également des membres fabricants et vendeurs d'intrants qui ne sont pas impliqués en intégration et s'adressent aux éleveurs indépendants. Les meuniers qui sont actifs en intégration porcine produisent aussi de la moulée pour des éleveurs indépendants. L'Association, pas plus que ses membres, ne cherche pas à imposer l'intégration comme LE modèle qui doit à tout prix être généralisé à l'ensemble du secteur porcin. Par exemple, Agri-Marché a bien établi dans son mémoire que l'entreprise est présente en intégration porcine parce que c'est une façon incontournable pour les fabricants de moulée de s'assurer des parts de marché. À notre avis, la problématique n'en est pas une de modèle, mais plutôt de gestion : problématique qui peut alors être adressée par le respect d'une norme. Il serait quelque peu vain de chercher à tout prix à désigner un coupable. La pluralité de modèles qui cohabitent au Québec constitue bien davantage un atout pour notre secteur porcin qu'un problème. Différents modèles de production génèrent un environnement dynamique et innovateur. Il serait inefficace de se priver de cette source de dynamisme. Tous les modèles comportent certains avantages et certains inconvénients. Un producteur qui est un gestionnaire de qualité réussira à répondre aux attentes, peu importe le modèle ou la taille d'entreprise qu'il choisit. Dans l'agriculture moderne, l'innovation et le transfert technologiques sont primordiaux, or ce transfert de connaissances est

disponible autant pour les éleveurs autonomes que pour les éleveurs associés. Les propositions faites par l'AQINAC, particulièrement la norme Agriconditionnalité, reflètent notre position sur la pluralité des modèles, puisqu'elles s'adressent à l'ensemble des fermes.

Il est important de conserver la pluralité des modèles, afin que les producteurs choisissent celui qui convient le mieux à leur situation, à leurs attentes. Plusieurs facteurs peuvent influencer le choix d'un modèle de production, notamment :

- Le capital financier disponible,
- Le stade de développement de l'entreprise,
- La main-d'œuvre spécialisée disponible,
- La capacité d'adaptation des gestionnaires aux nouvelles réalités de la production,
- Les préférences des gens par rapport à l'encadrement,
- Le statut de santé de la région et l'offre de service de la région<sup>1</sup>.

De même, des facteurs économiques, techniques, logistiques et personnels expliquent le choix des producteurs associés<sup>2</sup>. Nous croyons qu'une ferme « intégrée » peut conserver son caractère familial, sa « dimension humaine », position qui semble partagée par la Fédération des producteurs de porcs du Québec<sup>3</sup>. On associe souvent « intégration » et « mégaporcherie », ce qui n'est pas le cas au Québec. La réglementation québécoise a fait en sorte qu'il n'existe pas ici de mégaporcheries comme on peut en rencontrer dans l'Ouest canadien ou aux Etats-Unis. Les fermes associées ne dépassent jamais 599 unités animales et sont le plus souvent bien en deçà de cette taille. Les éleveurs-associés ne sont d'ailleurs pas choisis en fonction de leur taille, mais de leur calibre en tant que producteur, devant être capable de répondre aux critères d'efficacité de la production porcine moderne. Dans beaucoup de modèles d'intégration, les éleveurs-associés sont propriétaires à 100% de leurs bâtiments. Leur rémunération est fonction de performances zootechniques et un encadrement technique leur est fourni. En matière de pratiques agroenvironnementales, un éventail de formes de co-gestion sont appliquées et, ici encore, un encadrement technique est fourni.

---

<sup>1</sup>Shur-Gain Québec, *Mémoire présenté lors de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec*, Drummondville, 7 avril 2003, p.11-12.

<sup>2</sup>F. Ménard inc., *Mémoire présenté lors de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec*, Montréal, 4 avril 2003, p.6-7.

<sup>3</sup>Fédération des producteurs de porcs du Québec, *Le virage social des producteurs et des productrices – Mémoire présenté à la Commission sur le développement durable de la production porcine*, Ste-Marie de Beauce, 15 avril 2003, p.4.

### **1.3 : Élevage sur litière et agriculture biologique**

Une autre question ayant été amplement discutée devant la Commission est celle de l'élevage sur litière. Plusieurs membres de l'AQINAC ont des éleveurs-associés ayant opté pour la gestion solide des déjections. Ces éleveurs sont cependant minoritaires. En fait, nous ne croyons pas que l'élevage sur litière puisse être envisagé sur une large échelle. L'élevage sur litière peut avoir sa place, mais pour répondre à des contextes particuliers dans des milieux particuliers, pour combler des créneaux de marché ou d'aménagement. Il est cependant certain que ce type d'élevage entraîne des coûts supérieurs. Nous croyons par ailleurs qu'il importe de pousser plus loin les études portant sur l'élevage sur litière. Nous avons d'ailleurs l'intention de faire un suivi de ces recherches, ce que certains de nos membres font déjà. Quant à l'élevage biologique, nous ne croyons pas non plus qu'il puisse être généralisé. Il doit se faire sur la base de la demande du marché et être supporté financièrement au même niveau que la production de masse. On ne peut obliger le consommateur à acheter des produits biologiques, et celui qui le veut doit être prêt à déboursier la différence de coûts.

### **1.4 : Services liés et non liés**

Enfin, l'AQINAC se sent directement interpellée par le débat concernant les services liés et non liés puisque nous représentons, il est bon de le rappeler, les fabricants d'aliments et d'intrants. Ces derniers ne se contentent pas de vendre des produits : ils les accompagnent d'un service et ce, depuis plusieurs décennies. Or, comme l'ont fait valoir les entreprises Concentrés scientifiques Bélisle et Olier Grisé, on ne peut pas vraiment parler de services liés en raison du grand nombre d'entreprises qui se disputent un même marché. Le Québec compte 150 fabricants d'aliments et les produits qu'ils offrent sont rapidement copiés par les compétiteurs. C'est par les services offerts que le fabricant d'aliments et/ou d'intrants réussit à conserver sa clientèle. Les services visent donc à optimiser les performances des clients et à consolider la vente d'intrants. L'éleveur qui n'est pas satisfait du service reçu va tout simplement faire affaire avec une autre compagnie. Nous croyons qu'il faut laisser le libre choix aux producteurs. Des services d'encadrement non liés peuvent être mis sur pied, s'il y a une demande pour une telle structure. Cependant, ils ne doivent pas être subventionnés, parce qu'ils constitueraient ainsi une concurrence déloyale pour les entreprises offrant déjà de tels services. En résumé, les services non liés devraient fonctionner selon le principe utilisateur-payeur. Il nous semble par ailleurs peu efficace de subventionner des services qui existent déjà. Il serait à notre avis beaucoup plus avisé d'investir dans le développement d'autres secteurs prioritaires de

l'industrie qui ne sont pas déjà couverts, par exemple l'encadrement en agroenvironnement, la salubrité des aliments, etc. Ce financement devra cependant être accessible à tous les intervenants de l'industrie.

### **1.5 : La dimension économique**

Les bons résultats économiques du secteur porcin québécois viennent en partie du support universel accordé par l'État. Cette aide gouvernementale s'avère essentielle; l'agriculture étant un secteur économiquement risqué, l'État doit continuer à partager les risques. C'est d'ailleurs le choix que tous les États ont fait. L'intervention doit cependant être basée sur les coûts de production engagés par un producteur efficace, peu importe le modèle et la taille de l'entreprise, comme c'est actuellement le cas. Les objectifs de sécurité alimentaire, de bas prix et de qualité des aliments qui avaient été fixés au secteur agricole ont été atteints. Pour être consistante avec les réalités de l'agriculture moderne, la sécurité des revenus devrait dorénavant être basée sur davantage que des performances technico-économiques. Une entreprise agricole doit être viable, mais elle doit aussi respecter les enjeux de société. L'octroi de prestations de sécurité des revenus devra se faire sur la base du respect de critères minimaux relatifs à ces nouveaux enjeux. Les producteurs en faisant plus, et qui souhaitent voir leurs efforts reconnus par le versement de bonifications, devront de leur côté adhérer à une norme du type de celle que nous proposons, soit l'Agriconditionnalité. Dans le même ordre d'idées, la production destinée à l'exportation ne devrait pas causer de problèmes, en autant qu'elle réponde adéquatement aux enjeux locaux de gestion des ressources renouvelables, de protection de l'environnement et de respect des attentes sociales. Nous sommes convaincus que la norme Agriconditionnalité constitue une bonne réponse à ces enjeux.

Finalement, la productivité, l'efficacité et la compétitivité sont accessibles à toutes les tailles et tous les modèles d'entreprises. La productivité est directement liée à la diminution des coûts de production. Plusieurs croient que les entreprises d'intégration réalisent d'importantes économies d'échelle qui les positionnent favorablement par rapport aux entreprises autonomes. Nous ne nions pas que certaines économies d'échelle puissent être réalisées, mais elles sont marginales et bien loin des économies mirobolantes qu'une légende rurale attribue à l'intégration. Dans un système de mise en marché collective, tout le monde reçoit le même prix par porc produit. La moitié des coûts engagés dans la production porcine concernent l'alimentation. Les porcs sont principalement alimentés avec du maïs, grain vendu au même prix pour n'importe quelle entreprise. Les coûts liés aux bâtiments, à l'énergie, à la main-d'œuvre, les taxes et les assurances sont les mêmes par unité produite, du fait que les fermes au Québec sont toutes de tailles

semblables. Les entreprises d'intégration dégagent donc relativement la même marge bénéficiaire par porc produit. Elles produisent cependant une plus grande quantité de porcs annuellement. D'autre part, des gains de productivité augmentent la rentabilité : par exemple, un éleveur dont les truies génèrent en moyenne 24 porcelets dégagera des revenus supérieurs à ceux d'un éleveur qui n'obtient que 20 porcelets par truie. Les gains de performance ne sont pas l'apanage de l'intégration; ils sont accessibles à tous les gestionnaires de qualité. Malgré tout, si l'intégration obtient de meilleures performances, il faut tenir compte du fait que les entreprises d'intégration sont généralement innovatrices et que ces innovations sont attribuables à d'importants investissements en R&D. De plus, les dépenses engagées par de telles entreprises au niveau du service technique (techniciens, agronomes, vétérinaires) et du personnel administratif sont beaucoup plus importantes que dans le cas d'un éleveur autonome. Enfin, leurs résultats ne tardent pas à être accessibles à tous.

Par conséquent, l'AQINAC recommande le maintien du support universel pour tous les modèles de production et toutes les tailles d'entreprise. Il importe également d'adopter des stratégies de maintien des fermes à faible revenu, c'est-à-dire celles qui réalisent de plus faibles recettes brutes à la ferme. De telles stratégies pourraient consister en la copropriété d'équipements ou encore la diversification de la production. Finalement, le système collectif doit considérer ses membres sur un pied d'égalité. Il est certain que les intégrateurs reçoivent de l'ASRA des montants importants, mais ces montants sont conséquents avec le nombre de porcs mis en marché. Comme on ne peut pas vraiment réaliser d'économies d'échelle en production porcine au Québec, ces montants servent à couvrir les coûts de production qui eux aussi sont proportionnels au nombre de porcs produits. De plus, les intégrateurs cotisent à l'ASRA en proportion de la quantité de porcs produits. En terminant, certaines personnes ont soulevé au cours des audiences publiques la question du bénéficiaire des prestations d'ASRA, soit l'intégrateur ou l'intégré. Notre position sur cette question est claire : l'ASRA, puisqu'il s'agit d'une mesure de partage du risque, doit être versée à celui qui supporte le risque.

## **1.6 : La relève agricole**

L'AQINAC est préoccupée par la situation de la relève agricole et les difficultés possibles de transfert de ferme au Québec. La possibilité d'établissement de la relève est un des paramètres de l'agriculture durable : pour être durable, une ferme doit être transférable. Il faut donc s'assurer que tous les outils techniques, financiers et autres soient fournis afin de garantir aux membres de la relève un libre choix du



modèle de production de leurs entreprises. De son côté, le gouvernement doit se doter d'une meilleure stratégie d'aide à la relève et la concertation entre les banques devrait être améliorée.

## **1.7 : La dimension environnementale**

La production porcine peut être tenue responsable d'environ la moitié des surplus de phosphore avec lesquels nous sommes aux prises. Par conséquent, si on se concentre uniquement sur cette production, nous n'obtiendrons pas les résultats escomptés en termes d'éradication des surplus. Comme plusieurs organismes qui se sont présentés devant la Commission l'ont souligné, c'est la problématique agricole dans son ensemble qu'il conviendrait d'examiner et non se limiter au secteur porcin, puisque l'assainissement porcin suppose l'assainissement agricole.

Ce qui importe dans le domaine environnemental est de minimiser les impacts et de minimiser les risques. En ce sens, la réglementation actuelle est suffisante si on y apporte certains compléments, tels le travail de conservation des sols, les mesures de lutte contre l'érosion et de protection des berges. Il est primordial d'amener les producteurs à changer d'attitude face à l'environnement, c'est-à-dire de cesser de percevoir la protection de l'environnement comme une contrainte et la voir davantage comme un investissement. Nous croyons que la norme peut encourager les producteurs agricoles à être proactifs, à aller plus loin que le REA, qui constitue le seuil minimal à atteindre en environnement.

Par contre, tout le monde s'entend sur le fait que si la réglementation est suffisante, l'encadrement environnemental actuel est pour sa part inadéquat. Dans le domaine de l'environnement, beaucoup de contrôle et de suivi sont nécessaires, ce qui est présentement peu le cas. La gestion des ententes d'épandage manque elle aussi de rigueur et est insuffisante pour assurer une stabilité qui permettra le développement d'un lien d'affaires durable menant à l'optimisation de la valeur fertilisante des lisiers. Comme le Groupe Robitaille l'a présenté dans son mémoire, le développement d'une relation durable avec les receveurs de lisier demande beaucoup de temps et d'efforts. La norme Agriconditionnalité comportera un contrôle des ententes d'épandage, en lieu et place d'ententes notariées.

La question de l'eau souterraine est également une source de préoccupations chez nos membres. L'AQINAC a à ce propos retenu les services d'une firme d'hydrogéologie, A. Laforest experts-conseils, afin

de recevoir une information juste et vulgarisée et également pour trouver des solutions combinant agriculture et protection de l'eau souterraine.

Dans le domaine environnemental, l'AQINAC a donc recommandé de poursuivre les travaux entrepris avec la mise en place du REA (évaluation et réduction des rejets à la ferme, valorisation agronomique des fumiers). En plus du respect de la réglementation, nous préconisons l'adoption de pratiques proactives qui assurent :

► L'atténuation des problèmes de rejets d'odeurs dans l'air :

- Utilisation de rampes basses,
- Enfouissement rapide du lisier,
- Implantation de haies brise-vent,
- Proscription de l'épandage certains jours.

► La diminution des rejets d'azote et de phosphore dans l'environnement :

- Utilisation de bols économiseurs d'eau et de phytase,
- Recours à l'alimentation multiphase.

► La diminution des risques de fuite des lisiers à l'entreposage et l'accroissement du contrôle des activités de disposition des lisiers :

- Inspection annuelle de l'étanchéité des fosses par l'analyse des eaux du drain,
- Obligation d'encadrement technique en agroenvironnement,
- Établissement de liens contractuels à long terme entre entreprises d'élevage et entreprises de production végétale.

Quant à lui, le volet environnemental de l'Agriconditionnalité comprend ces pratiques, jumelées à des mesures de conservation des sols et de protection des berges. Seuls les producteurs étant certifiés ou « agriconditionnels » devraient recevoir un support bonifié pour leurs bonnes pratiques environnementales, une fois que les travaux auront été réalisés et vérifiés par un acteur neutre.

La question du déboisement a été omniprésente au cours des audiences. L'AQINAC et ses membres sont conscients qu'il s'agit d'une préoccupation importante des citoyens. Tout en reconnaissant l'existence de la

problématique, nous n'avons pas encore de position bien définie sur cette question et restons très ouverts aux échanges.

L'élevage hors sol a lui aussi été fréquemment pointé du doigt. Ici encore, nous croyons qu'il faut laisser le libre choix au producteur de posséder ou non des terres : avec un bon plan d'aménagement et un très bon contrôle des ententes d'épandage, l'élevage sans sols ne cause pas plus de problèmes que l'élevage avec sols. Pour l'implantation d'élevages sans sols, il conviendrait cependant peut-être de tenir compte du milieu et du plan de développement raisonné (voir section 1.10). Dans bien des cas, ce sont les associés qui assument entièrement la gestion de l'agroenvironnement et il est à noter que la tendance qu'on peut actuellement déceler chez eux est de se développer avec des sols. Il faut également considérer le fait que l'élevage sans sols comporte aussi des avantages : éviter une surenchère artificielle du prix des terres, donc la compétition avec les autres productions, permettre une plus grande spécialisation des tâches et favoriser la valorisation du lisier<sup>4</sup>.

Dans la gestion des surplus, il convient de ne pas sous-estimer les rejets à la ferme. Diverses stratégies peuvent être adoptées pour régler cette question : d'abord la réduction des rejets à la source, une meilleure valorisation des engrais de ferme et, finalement, le traitement. À l'instar de plusieurs autres groupes, les membres de l'AQINAC sont d'avis que la valorisation actuelle des fumiers/lisiers est déficiente. Quant au traitement, cette technologie devrait être utilisée d'abord et avant tout pour régler la problématique environnementale. Certains membres ont d'ailleurs testé divers systèmes de traitement. De plus, il faudra absolument développer des indicateurs de performance environnementale au niveau *micro*, c'est-à-dire par sites de production. La capacité de support des sols devrait pour sa part être considérée dans une perspective plus *macro*, à l'intérieur d'un plan de développement raisonné.

## **1.8 : La dimension sociale**

Au plan social, l'acceptabilité dépend des nuisances (odeurs), de l'environnement (eau et sol), des risques à la santé qui en découlent et de l'économie, ce qui inclut l'implication des promoteurs dans la communauté, l'aménagement du territoire et les retombées au niveau local. On dénote également un

---

<sup>4</sup> Groupe Robitaille, *Mémoire présenté à la Commission sur le développement durable de la production porcine au Québec*, Montréal, 3 avril 2003, p.8.

manque de communication entre les producteurs et les citoyens<sup>5</sup>. Il importe donc d'être plus transparents, transparence qui, une fois jumelée à la disponibilité de l'information, générera la confiance du milieu. Dans le domaine des odeurs, il faut absolument être proactifs, ce qui se reflètera dans la norme Agriconditionnalité : les producteurs y adhérant devront s'abstenir d'épandre les fens de semaine, les jours fériés et pendant les vacances de la construction. Comme il a été mentionné plus tôt, l'implantation de brise-vent naturels, l'utilisation de rampes basses et l'enfouissement rapide sont d'autres mesures possibles d'atténuation. L'AQINAC et ses membres comprennent également l'importance d'être structurants pour les milieux locaux, de s'impliquer dans les activités locales et de maximiser les retombées locales des projets. Certains d'entre eux ont déjà des manières de procéder qui, de façon consciente ou non, tendent à augmenter les retombées locales et régionales, par exemple par l'achat local de matériaux, de grains, etc.

On observe également plusieurs lacunes au niveau de la procédure actuelle d'implantation. L'AQINAC s'est associée à la firme de consultants Forget Aubin pour la réalisation d'une recherche visant à proposer de nouveaux processus d'implantation et de suivi. Les processus retenus seront intégrés à l'Agriconditionnalité et pourraient éventuellement, s'ils s'avèrent efficaces, être adoptés à une plus large échelle. Cette recherche est **toujours en cours**, mais nous pouvons déjà proposer certains principes, sans les détailler puisque beaucoup d'éléments restent à préciser.

Il est évident que la réglementation seule n'arrivera pas à régler le problème de l'acceptabilité sociale. Les processus proposés à l'issue de l'étude seront selon nous à même de répondre aux demandes des unions municipales qui souhaiteraient la mise en place de mécanismes d'information sur les projets et aussi de conciliation/concertation au niveau local. Ce dernier niveau, qui est généralement le théâtre des conflits d'acceptabilité sociale, devra établir un lien entre les principaux acteurs et définir un cadre de cohabitation. C'est aussi au niveau local que prendront place les mécanismes d'implantation et de suivi.

**Avant** le déclenchement des procédures d'obtention du certificat d'autorisation, il sera primordial d'impliquer le milieu, par exemple par l'organisation d'une rencontre stratégique. Il faudra également mettre l'accent sur le suivi **après** la réalisation du projet : il sera important de mesurer les résultats techniques, économiques, environnementaux et sociaux par le développement d'indicateurs de performances des

---

<sup>5</sup> Aliments Breton inc., Génétiporc inc. et Viandes DuBreton inc, *Présentation devant la Commission sur le développement durable de la production porcine au Québec*, Ste-Marie de Beauce, 15 avril 2003, cote TRAN127, p.111.

projets implantés. Nous croyons que dans ce but, certaines activités devront être normées afin d'obtenir des standards.

Au niveau du partage de l'information, toute information/résultat du suivi devra obligatoirement être vulgarisé. La divulgation des PAEF pourrait aussi faire partie du processus de cohabitation, mais devrait encore une fois faire l'objet d'une vulgarisation rassemblant les informations touchant les pratiques agroenvironnementales des entreprises (superficies en culture, épandages, etc.). L'élément primordial du processus sera d'établir dès le départ les règles du jeu. Une fois ces règles établies, il faudra s'assurer que le processus se déroule en toute bonne foi, autant du côté du promoteur que de celui des citoyens ou du monde municipal. Il faudra aussi tenir compte de la planification du territoire et du potentiel de développement du milieu. Advenant le cas où, malgré la bonne foi, le milieu ne présente aucun potentiel de développement, le promoteur devra savoir se retirer et recommencer le processus ailleurs. À l'inverse, si le milieu présente un réel potentiel mais que le processus d'implantation ne mène à rien, la mise en place d'un processus d'arbitrage, avec des acteurs externes et des règles bien définies, pourrait représenter une piste de solution. L'important est d'avoir un processus qui comporte un début et une fin autre que juridique, ce qui n'est pas le cas dans le processus actuel. Une étape d'évaluation de certains impacts pourrait également être intégrée à l'intérieur du processus. De telles évaluations se sont avérées être un enjeu important au cours des audiences. L'AQINAC n'est pas fermée à la question, au contraire, ses membres réfléchissent présentement à ce propos. L'étude en cours devrait proposer certaines pistes d'action en ce domaine.

L'AQINAC est également consciente de l'existence d'autres enjeux sociaux récents, tels la sécurité alimentaire et les pratiques d'élevage. À propos de ces enjeux, il importe de poursuivre la recherche et le développement, de fournir de nouveaux moyens aux entreprises, de mettre en place un haut niveau de concertation de l'industrie et de maintenir une veille stratégique du développement technologique mondial. Afin d'atteindre ces objectifs, l'AQINAC siège au sein de divers comités au MAPAQ et avec la Fédération des producteurs de porcs du Québec. Nous croyons notamment que la réflexion portant sur le bien-être animal est à poursuivre. La norme Agriconditionnalité demandera aux producteurs de respecter le code fédéral de pratiques. Il semble cependant certain que d'autres notions de bien-être animal seront intégrées au fil des ans, vraisemblablement afin de répondre aux exigences du consommateur d'ici comme d'ailleurs.

## 1.9 : La santé

Dans le domaine de la santé, nous sommes d'avis que les études devraient être poussées davantage. La relation entre les odeurs et la santé devrait être documentée rapidement, afin de pouvoir trancher définitivement sur le statut des odeurs, c'est-à-dire s'il s'agit d'une pollution ou d'une nuisance, statut qui est pour l'instant déterminé de façon arbitraire. Même sans étude précise portant sur les risques à la santé associés aux odeurs, les membres de l'AQINAC sont prêts à s'engager à faire tout ce qui est possible pour les réduire au minimum. Les membres sont également conscientisés aux questions d'antibiorésistance et de sécurité alimentaire. Certains d'entre eux ont complètement retiré les farines carnées de leurs moulées, une meunerie est même certifiée « sans OGM ». Plusieurs ont également cessé d'utiliser des antibiotiques comme facteurs de croissance. Ce retrait des antibiotiques doit par contre être absolument accompagné d'une structure sanitaire sans faille. Beaucoup de nos membres sont impliqués en R&D à ce propos.

## 1.10: Plan de développement raisonné

Afin de gérer le développement de nouvelles entreprises, mais aussi d'entreprises existantes, il est important d'avoir une vision plus globale qui dépasse les limites de la ferme, du site de production. Beaucoup ont déploré le manque de planification dont ont fait preuve les différentes instances. C'est ainsi que plusieurs organismes ont recommandé la réalisation d'une planification intégrée et cohérente du développement et de l'utilisation du territoire qui tiendrait compte de la capacité de support des sols d'une région ainsi que des autres usages qui sont présents. Par exemple, l'UQCN a proposé la réalisation de plans régionaux d'utilisation du territoire et l'UMQ, un plan de développement et d'aménagement de la zone agricole accompagné de mesures de suivi. L'AQINAC propose pour sa part l'élaboration d'un plan de développement raisonné de la zone agricole. L'Association croit en effet qu'il importe d'adopter une approche globale du développement, par l'élaboration d'un cadre de gestion du territoire agricole basé sur des principes. Idéalement, ce plan devrait être établi à l'échelle des bassins versants, pour être cohérent avec le virage amorcé par la *Politique nationale de l'eau*. Cependant, à courte échéance, nous ne disposons pas des outils nécessaires pour élaborer un tel plan à cette échelle, la structure de gestion par bassin versant étant encore embryonnaire. Nous croyons qu'il serait plus réaliste dans un premier temps d'élaborer ce type de plan de développement raisonné à l'échelle territoriale des MRC, potentiellement en collaboration avec les organismes de bassins versants, avec l'objectif ultime de passer ultérieurement à un niveau supérieur. Les grandes lignes de ce plan consisteraient en :

- L'établissement du potentiel agricole du milieu d'après un bilan,
- La définition de sa capacité de support,
- L'élaboration de scénarios de développement pour les prochaines années,
- La prédiction des niveaux de saturation des sols selon les scénarios de développement,
- Le monitoring du développement,
- L'apport de corrections aux scénarios de développement afin de corriger les écarts.

Le monitoring, fait au niveau *macro*, serait effectué au fur et à mesure de l'implantation des fermes. Jumelé au suivi des performances effectué au niveau des fermes adhérant à l'Agriconditionnalité, il permettrait à long terme l'harmonisation des approches ferme par ferme et par bassins versants. Nous croyons que la priorité de développement devrait aller aux producteurs qui sont agriconditionnels, position qui rappelle un peu celle de l'UQCN, en demandant de privilégier tant au niveau réglementaire que financier des unités de production rémunérées pour leurs hautes performances, dans le cadre d'un plan régional d'aménagement du territoire agricole disponible.

Bien que l'intention soit d'en arriver à réaliser des plans à l'échelle du bassin versant, il sera très important de les détailler pour chaque municipalité, afin de tenir compte des particularités locales. L'élaboration du plan se fera de façon démocratique et cherchera à créer un lien entre les divers utilisateurs du territoire afin que ces derniers s'approprient la démarche. Il déterminera également une marge à l'intérieur de laquelle pourra varier la charge en phosphore du territoire, c'est-à-dire établir une charge maximale en phosphore, mais également une charge minimale. Finalement, en plus des capacités de support, le plan identifiera les zones où l'établissement de certaines productions serait moins approprié. La résultante en sera des zonages de production et/ou un contingentement des usages, mais ces outils prendront un sens différent, perdront leur connotation contraignante puisqu'ils seront la résultante d'un travail de réflexion, de planification et de concertation.

## CONCLUSION

Le présent document se voulait une actualisation et un approfondissement des positions de l'AQINAC exprimées dans son mémoire ainsi qu'au cours de la présentation qui en a été faite devant la Commission. Les constats et recommandations exprimés par d'autres organismes ont également nourri notre réflexion. L'AQINAC est convaincue que ses propositions relatives à l'Agriconditionnalité et à l'élaboration d'un plan de développement raisonné peuvent constituer des solutions viables permettant le développement durable de la production porcine au Québec. Le producteur agricole gestionnaire de qualité, peu importe la taille et le modèle de son entreprise, saura s'adapter et répondre aux nouveaux enjeux de société, tout en demeurant économiquement viable et rentable. Par ses recommandations et ses prises de position devant la Commission, ainsi que celle de ses membres, l'AQINAC a démontré qu'elle était une association dynamique, ouverte au dialogue avec l'ensemble des intervenants, qui n'évolue pas en vase clos et est résolument engagée dans l'amélioration de l'agriculture québécoise.

En terminant, nous souhaitons bon travail à la Commission dans l'élaboration de ses recommandations et réitérons notre confiance dans les résultats positifs qui découleront du vaste processus de consultation et de réflexion entrepris l'automne dernier, exercice unique au monde par son envergure.